



ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école LUDGER-DUVERNAY tenue le lundi 6 octobre 2025, à 18 h 45, au 36, rue Dalpé à Verchères.

SONT PRÉSENTS :

Madame Cynthia Larose	Membre parent
Madame Véronique Beaudry	Membre parent
Madame Alexandra Malo	Membre parent
Monsieur Olivier Guindon-Tremblay	Membre parent
Monsieur Loïc Guillemot	Membre parent
Madame Virginie Roy	Enseignante
Madame Nadia Trudeau	Enseignante
Madame Nathalie Raymond	Enseignante
Madame Valérie Geoffroy	Enseignante
Madame Mélissa St-Onge	Employée de soutien, SDG
Madame Myriam Giard	Employée de soutien

SONT PRÉSENTS à distance

Madame Vanessa Bouvrette	Membre parent
Madame Mélissa Chapotel	Membre parent substitut

SONT ABSENTS :

Madame Annie Dubeau	Représentante	de	la
communauté			

PARTICIPE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Maryse Noël , Directrice

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Madame Maryse Noël, directrice, ouvre la séance à 18 h 45 et souhaite la bienvenue à cette première rencontre aux membres.



2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET DES PRÉSENCES

Mme Noël prend les présences des membres et constate le quorum.

3. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

4. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ290-25-26-01 Mme Maryse Noël propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : 8.8 Utilisation d'une portion du Reliquat.

La proposition est acceptée.

L'ordre du jour, tel que modifié, est proposé par Loïc Guillemot et adopté à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et des présences
3. Parole au public
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 juin 2025
6. Composition et fonctionnement du Conseil d'Établissement :
 - 6.1 Élection aux postes (président, vice-président et secrétaire) (art.56 et art. 69)
 - 6.2 Désignation du représentant de la communauté
 - 6.3 Formulaire à remplir (Dénonciation d'intérêt [art. 70] et confidentialité
 - 6.4 Règles internes 2025-2026, adoption ;[art. 67]
 - 6.5 Calendrier des rencontres [art. 67)
 - 6.6 Budget de fonctionnement du CÉ, adoption ; [art. 66)
7. Points d'informations :
 - 7.1 Formation des membres des conseils d'établissement, information ;
 - 7.2 Évaluation des apprentissages et résumé des normes et modalités, information ;
 - 7.3 Projet d'aménagement de la cour d'école, mesure 50530 ;
8. Points de décisions :
 - 8.1 Dérogation à la politique alimentaire, approbation
 - 8.2 Activités éducatives complémentaires 2025- 2026, approbation
 - 8.3 Demande de commandites des classes HAMAC, approbation
 - 8.4 Modification aux règles de fonctionnement du SDG, adoption
 - 8.5 Campagne de financement pour l'année 2025-2026
 - 8.6 Mandat confié à l'OPP par le CÉ
 - 8.7 Ajustement au mode de vie, directive du ministère pour le cellulaire
 - 8.8 Utilisation d'une portion du reliquat**
9. Parole :
 - 9.1 Parole au président ou à la présidente ;
 - 9.2 Parole au représentant du comité de parents ;
 - 9.3 Parole au représentant de l'OPP;



- 9.4 Parole aux enseignantes ;
- 9.4 Parole à la représentante du service de garde ;
- 9.5 Parole à la représentante du personnel de soutien.
- 10. Levée de l'assemblée

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2025

CÉ290-25-26-02 Il est proposé par Cynthia Larose d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2025. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

CÉ290-25-26-03 6.1 Élection aux postes (président, vice-président et secrétaire) (art.56 et art. 69)

Les membres proposent que Mme Cynthia Larose soit nommée présidente, que Mme Vanessa Bouvrette soit nommée au poste vice-présidente et que Mme Véronique Beaudry soit nommée au poste de secrétaire. Mme Larose, Mme Bouvrette acceptent de poursuivre leur mandat, et Mme Beaudry accepte le poste de secrétaire. Adopté à l'unanimité.

CÉ290-25-26-04 6.2 Désignation du représentant de la communauté

de la Les membres proposent que Mme Annie Dubeau agisse comme représentante communauté. Adopté à l'unanimité.

Véronique Beaudry propose d'approcher Rémi Carron afin qu'il agisse comme second représentant de la communauté. Suivi confié à Mme Beaudry. Le point sera repris à la réunion du 24 novembre 2025.

6.3 Formulaire à remplir (Dénonciation d'intérêt [art. 70] et confidentialité

Mme Noël explique aux membres que tous les membres doivent remplir les documents. Les liens sont envoyés par courriel. Les membres doivent retourner le document signé, en format électronique ou papier.

CÉ290-25-26-05 6.4 Règles internes 2024-2025, adoption ;[art. 67]

Mme Noël propose de reconduire les mêmes règles internes que l'an dernier. Les membres discutent de certains points. Il est proposé par M. Loïc Guillemot d'ajouter que le CÉ peut comprendre un ou deux membres de la communauté, et que les rencontres se tiendront de 18 h 45 à 20 h 45. Les règles internes 2025-2026, ainsi modifiées, sont adoptées à l'unanimité.



CÉ290-25-26-06 6.5 Calendrier des rencontres [art. 67]

Mme Noël propose des intervalles de date où il serait souhaitable de tenir les rencontres. Les membres s'entendent sur le calendrier suivant :

24 novembre 2025, 5 février 2026, 8 avril 2026 et 15 juin 2026. Adopté à l'unanimité.

CÉ290-25-26-07 6.6 Budget de fonctionnement du CÉ, adoption ; [art. 66]

Mme Noël explique aux membres que le CÉ a un budget de fonctionnement qui peut servir à payer entre autres, des frais de gardiennage. Les membres discutent et conviennent que les frais pourront être remboursés jusqu'à des frais de 30 \$ avec des pièces justificatives. Le reste du budget pourrait être utilisé pour un repas pour les membres en fin d'année. Le conseil décide de ne pas statuer ce soir sur l'utilisation du budget non utilisé. Il est proposé par M Loïc Guillemot d'adopter l'utilisation du budget comme discuté par les membres. Adopté à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATIONS

7.1 Formation des membres des conseils d'établissement, information ;

Mme Noël rappelle que tous les membres doivent faire la formation obligatoire. Le lien sera envoyé par courriel. Il y a des capsules et des fiches thématiques associées. Des liens seront inclus dans les ordres du jour lorsqu'une capsule ou une fiche est pertinente avec le contenu discuté. Les membres sont également informés que le Centre de services scolaire des Patriotes va les sonder pour savoir s'ils ont complété les formations.

7.2 Évaluation des apprentissages et résumé des normes et modalités, information;

Mme Noël informe le CÉ que la mise à jour de cet outil sera mise en ligne sur le site de l'école sous peu afin que les parents aient accès aux résumés des normes et modalités propres à chaque niveau scolaire.

7.3 Projet d'aménagement de la cour d'école, mesure 50530 ;

Mme Maryse Noël présente l'état de la situation concernant le projet d'aménagement de la cour d'école, déposé depuis maintenant trois ans et comprenant notamment une classe extérieure dont la fondation est déjà réalisée. Elle indique que le coût total du projet est estimé à 112 000 \$, dont 12 000 \$ ont été amassés et assumés par l'école. Le mobilier extérieur a récemment fait l'objet d'une baisse de prix, ce qui pourrait permettre certaines économies. Le service des ressources matériel prévoit identifier une firme d'architecture afin de faire en appel d'offres; l'architecte fournira une estimation des coûts et le dossier sera soumis de nouveau au conseil



d'établissement si le montant excède 12 000 \$. La réalisation est envisagée pour avril ou mai 2026.

Un parent propose de contribuer financièrement à la plantation d'arbres dans le cadre du projet, à titre de compensation de son empreinte carbone.

À suivre.

8. POINTS DE DÉCISION

CÉ290-25-26-08 8,1 Dérogation à la politique alimentaire, approbation

Mme Noël explique que les dérogations doivent s'adresser à des groupes entiers, ou un groupe du SDG dans des moments spécifiques, des produits pourraient être proposés lors d'une activité pour toute l'école. Il est entendu que les dérogations s'appliquent uniquement lors d'activités scolaires spéciales ou de célébrations. Il est proposé par M. Loïc Guillemot d'autoriser les dérogations à la politique alimentaire. La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ290-25-26-09 8,2 Activités éducatives complémentaires 2025-2026, approbation

Mme Maryse Noël présente la planification des activités éducatives complémentaires pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour le volet Culture et culture scientifique à l'école, 12 projets ont été déposés pour un total de 5 886,14 \$. Elle précise que ces montants ne peuvent pas être imputés à la mesure 15286. Dans la planification des activités de fin d'année, une partie des frais est couverte par le fonds à destination spéciale.

Mme Noël informe également le conseil d'établissement que pour permettre la réalisation de toutes les activités soumises par les enseignantes, les parents de 3 à 6^e année auront à payer une partie d'une activité. L'information sera inscrite dans le questionnaire FORMS par lequel les parents donneront les autorisations pour les sorties.

Une activité pourrait s'ajouter pour le groupe 992 dans la même formule que les deux dernières années, c'est-à-dire une activité dans le Vieux-Montréal en utilisant la navette fluviale. Aussi, l'activité de fin d'année pour les élèves de 6^e année reste à définir ; il ne s'agira pas d'un camp, mais d'une activité de plus petite envergure. Les enseignantes demandent des fonds pour engager un fournisseur externe pour la production de l'album des finissants, au coût de 35 \$ par album. Une partie des frais pourrait être assumée par les parents et la balance par l'école. Pour les trois derniers éléments, aucune décision n'est prise pour l'instant, le point devra être rediscuté ultérieurement lorsque les détails seront connus.



Les membres du conseil discutent des propositions et approuvent à l'unanimité les activités éducatives complémentaires connues pour l'année 2025-2026, incluant l'utilisation du fonds à destination spéciale pour l'activité de fin d'année.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CÉ290-25-26-10 8,3 Demande de commandites des classes HAMAC, approbation ;

Les équipes des classes HAMAC souhaitent solliciter des dons pour l'organisation d'activités. Elles ont rédigé des lettres et souhaitent rencontrer les entreprises locales, accompagnées d'élèves, afin de les impliquer dans la démarche.

Il est proposé par Mme Virginie Roy d'accepter la demande de démarchage des commandites par les élèves accompagnés des enseignantes. La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ290-25-26-11 8,4 Modification aux règles de fonctionnement du SDG, adoption

Mme Noël explique qu'en raison d'un taux d'inscription exceptionnellement élevé la journée pédagogique du 29 octobre, ce qui risque de dépasser la capacité du personnel disponible le CÉ doit revoir/définir les critères discriminants au cas où nous devons refuser des inscriptions.

Les critères adoptés sont les suivants :

- Appel au désistement sur une base volontaire ;
- Sont ensuite refusés les élèves de 6e, 5e et 4e année ayant suivi la formation « rester seul » ou « gardien averti » ;
- Ensuite les élèves inscrits comme dineurs (et non au service de garde) ;
- Application graduelle du plus vieux au plus jeune si nécessaire.

Il est proposé par Mme Virginie Roy d'adopter les modifications aux critères discriminants pour les journées pédagogiques.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ290-25-26-12 8,5 Campagne de financement pour l'année 2025-2026 ;

Le conseil d'établissement discute des modalités de la campagne de financement pour l'année scolaire 2025-2026.

Il est convenu de reconduire la vente de plantes pour une deuxième année consécutive, considérant le succès de l'initiative précédente.

Le but précis de la campagne sera déterminé lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.



Mme Virginie Roy propose qu'un pourcentage des profits soit attribué aux élèves de 6e année, proposition appuyée par Mme Véronique Beaudry.

Mme Nadia Trudeau suggère également de puiser dans le fonds à destination spéciale afin de renouveler l'équipement d'activités extérieures, jugé désuet et en mauvais état.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ290-25-26-13 8,6 Mandat confié à l'OPP par le CÉ

Mme Vanessa Bouvrette rappelle les grandes lignes du mandat de l'OPP. Il est proposé par Mme Virginie Roy de reconduire le mandat de l'OPP, proposition appuyée par M Loïc Guillemot et adoptée à l'unanimité.

CÉ290-25-26-14 8,7 Ajustement au code de vie, directive du ministère pour le cellulaire ;

Mme Maryse Noël présente les nouvelles directives du ministère de l'Éducation concernant l'interdiction de l'utilisation du téléphone cellulaire à l'école. Ces directives, transmises par le Centre de services scolaire des Patriotes, visent à limiter la présence et l'usage des appareils électroniques dits intelligents afin de favoriser un environnement d'apprentissage propice à la concentration et aux interactions sociales. L'école Ludger-Duvernay a ajusté son code de vie en conséquence.

Le conseil d'établissement adopte la résolution confirmant la mise en application de la directive ministérielle sur l'interdiction du cellulaire.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CÉ290-25-26-15 8,8 Utilisation du reliquat

Mme Maryse Noël informe les membres qu'une petite partie du reliquat sera utilisée pour aider des parents soit avec les effets scolaires ou l'achat de vêtements chauds.

La demande est acceptée à l'unanimité.



9. PAROLE

9.1 Parole au président ou à la présidente ;

Aucun commentaire particulier n'est formulé par la présidente.

9.2 Parole au représentant du comité de parents ;

M Guillemot souhaite à tous les membres une bonne année.

9.3 Parole au représentant de l'OPP ;

Mme Bouvrette mentionne que la première rencontre de l'OPP aura lieu le 15 octobre prochain. Le comité comptera sept membres cette année.

9.4 Parole aux enseignantes ;

Les enseignantes présentent un aperçu des activités réalisées ou à venir dans les différents niveaux :

- Préscolaire : première activité du volet parent, portant sur l'apprentissage de nouveaux sons ;
- 2e année : projet de récupération ;
- 3e et 4e années : travail sur la modélisation des attentes et des routines, dans le cadre de la préparation à la première communion ;
- 5e année : activités d'attachement à leur groupe telles que le verre de farine, Starbook et la lettre ;
- 6e année : ateliers d'écriture, projet de sciences sur la protection d'un œuf, et création d'un album jeunesse. La fête de fin d'année est actuellement en réflexion.

9.5 Parole à la représentante du service de garde ;

Mélissa St-Onge informe le conseil des montants attribués par élève, octroyés par le gouvernement dans le cadre du financement du service de garde.

9.6 Parole à la représentante du personnel de soutien.

Myriam Giard explique que le local relais est utilisé pour accueillir des élèves en surcharge, tandis qu'un autre local, occupé par la TES, sert au temps d'arrêt et d'apaisement.



10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CÉ290-25-26-16

À 20 h 45, il est proposé par Monsieur Loïc Guillemot de lever la présente séance.

Présidente

Directrice